

**Compte rendu du groupe de travail**  
**mouvement départemental, règlement et procédures**

**jeudi 20 mars 2014**

Les organisations syndicales siégeant en CAPD ont été conviées à participer à un groupe de travail afin d'étudier le règlement du mouvement départemental et les procédures de participation.

L'administration envisage de republier presque intégralement la circulaire mouvement de l'année dernière, à l'exception de quelques aménagements mineurs.

**Calendrier :**

Mardi 1er avril 2014 : présentation en CAPD, pour avis, de la circulaire mouvement, et publication dans la foulée.

Du 10 au 24 avril 2014 : ouverture du serveur.

Mardi 10 juin 2014 : CAPD mouvement intra.

Lors du groupe de travail, le SNUDI FO a rappelé ses positions et fait part des inquiétudes pour ce mouvement, qui va se dérouler le cadre de la généralisation de la réforme des rythmes scolaires, ainsi que d'un redécoupage des circonscriptions. S'ajoutent les contraintes liées à la nécessité de dégager des terrains de stages pour les PES (142), les M2 (77), ainsi que le maintien des postes réservés pour les T1. Tous ces éléments sont de nature à figer le mouvement, même s'il est difficile de mesurer à l'avance l'impact des deux premiers.

Par ailleurs, les syndicats sont revenus largement sur la circulaire temps partiel et, conséquence directe dans le cadre du mouvement, sur l'affectation des TRS. L'administration ne cache pas l'extrême complexité qu'entraîne la généralisation de la réforme des rythmes scolaires. L'entrée prioritaire sera d'affecter les TRS de façon à ce qu'ils ne fassent pas plus de 24 heures hebdomadaires, et d'assurer aux directeurs qu'ils bénéficient de l'intégralité de leur temps de décharge. La satisfaction des demandes de temps partiel (choix des jours) n'intervient donc qu'en bout de chaîne. De la même manière, les regroupements actuels de compléments de service, qui constitueront la base de travail, seront très probablement modifiés de manière importante.

Lors de la CAPD du 1er avril, le SNUDI FO demandera la modification du règlement du mouvement sur les points suivants :

- Postes à profil : le SNUDI FO demande la suppression de tous les postes à profil non expressément prévus par la réglementation. Rien ne justifie de maintenir des commissions d'entretien pour des postes pour lesquelles existent des diplômes (CAPA-SH, CAFIPEMF...) ou des listes d'aptitude spécifiques (direction d'école). De la même manière, plusieurs organisations syndicales, dont le SNUDI FO, estiment que rien ne justifie le profilage des postes de l'école Trégain à Rennes.
- Directeurs associés : le SNUDI FO, comme d'autres syndicats ont dès le départ contesté ce dispositif, dont on ne perçoit pas bien l'utilité, de manière générale. S'il devait être reconduit, le SNUDI FO demande que les postes soient clairement identifiés et publiés au mouvement.
- Vœux géographiques : le SNUDI FO demande la suppression des trois vœux obligatoires pour les personnels non titulaires d'un poste. Cela nécessite de rétablir la possibilité de faire beaucoup plus de trente vœux.
- Deuxième mouvement : le SNUDI FO demande le rétablissement de la deuxième phase du mouvement avec saisie de vœux.

**Pour toutes questions relatives au mouvement (barème, règlement, priorités, formulation des vœux ...), contactez le SNUDI FO 35.**

**Tel. : 02 99 65 36 63 ou 06 43 03 93 67**

**Mail : [snudifo35@wanadoo.fr](mailto:snudifo35@wanadoo.fr)**